



LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION NEUVE

Tertiaire (hors agricole) autorisations 2015 – 2023

Financé par le



Les résultats de cette étude de **BatiEtude** sont et demeurent la propriété de **BatiEtude – AXIOME MEDIA** : ils sont protégés au titre du droit d’auteur et au titre de la protection spécifique accordée aux bases données. La reproduction des résultats est interdite aux termes de la loi du 11 mars 1957 révisée en 1985 et de la loi du 1^{er} juillet 1998 fixant les règles de protection juridique des bases de données.



AXIOME MEDIA – BatiEtude est l’institut de sondage de référence des univers de l’énergie et des matériaux de construction.

L’Observatoire de la Construction Neuve créée en 1985 et dont sont issues les données présentées ci-après est un outil statistique multiclients destiné à évaluer précisément les parts de marché respectives de chacun des matériaux utilisés dans la construction neuve en France (logements, tertiaire, agricole).

Cette présentation vous permettra de découvrir et d’analyser l’évolution des parts de marché entre 2015 et 2023 du **BOIS** utilisé dans la construction neuve en France.

Les données sont obtenues par interview téléphonique d’un échantillon représentatif des permis de construire qui sont déposés, acceptés et déclarés commencés chaque année.

Pour en savoir plus : www.batietude.fr

FINANCEMENT

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de **conduire et financer**, par le produit de la Taxe Affectée, **des actions d'intérêt général** en faveur des **fabricants français du bois et de l'ameublement**.

Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 10 000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les **actions collectives** ont pour objectif **d'accompagner les entreprises** de création, de production et de commercialisation, par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

CONSTRUCTION NEUVE : GENERALITES

Le ministère de l'écologie , du développement durable et de l'énergie, publie mensuellement (M+28) :

- ⇒ Les permis de construire déposés (liste exhaustive avec détails par permis)
- ⇒ Les permis de construire acceptés (liste exhaustive avec détails par permis)

Les chiffres publiés sont produits à partir de la base de données Sit@del2, qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis déposés/acceptés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (étude, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne 4 mois pour obtenir 90% des autorisations accordées un mois donné.

Les déclarations de mises en chantier, **sont à l'initiative des pétitionnaires** : il faut environ 3 mois pour collecter 50% des mises en chantiers d'un mois donné.

Les permis de construire déclarés commencés, au contraire, sont publiés à la même cadence mais sous la forme de cumuls par région et en national.

Site Sit@del :

« À compter des résultats 2015, de nouveaux indicateurs retracent les autorisations et les mises en chantier à la date réelle de l'évènement. Ces nouvelles séries améliorent le diagnostic conjoncturel produit à partir de la base Sit@del2, en corrigeant notamment les éventuels défauts de collecte.

Les résultats estimés en date réelle (données brutes et CVS-CJO) sont intégralement actualisés chaque mois après intégration des nouvelles données collectées. »

RAPPEL METHODOLOGIQUE

- 📍 L'univers de référence est l'ensemble des opérations autorisées en 2023 (permis déposés et acceptés) source [Sit@del](#).
- 📍 L'échantillon a été constitué par tirage aléatoire après double stratification : régionale et temporelle (mois).
- 📍 Les interviews de maîtres d'ouvrage (10-15%) et d'architectes ont été réalisées :
 - 📍 Entre 2 et 4 mois après la délivrance du permis de construire (les chiffres communiqués représentent pour l'essentiel les ventes constatées en 2018).
- 📍 Introduction de la notion de surface de plancher:
 - 📍 Depuis le 1^{er} mars 2012, la surface de plancher est l'unique référence pour l'application de l'ensemble de règles d'urbanisme nécessitant auparavant un calcul des surfaces des constructions en SHOB ou en SHON.
- 📍 L'étude ici présentée porte sur 7 cibles principales (taille d'échantillon)
 - 📍 Bureaux (500-800)
 - 📍 Industrie (500-800)
 - 📍 Stockage (600-800)
 - 📍 Commerce (500-800)
 - 📍 Enseignement (300-500)
 - 📍 Sport et Culture (300-500)
 - 📍 Santé (400-500)

TERTIAIRE :

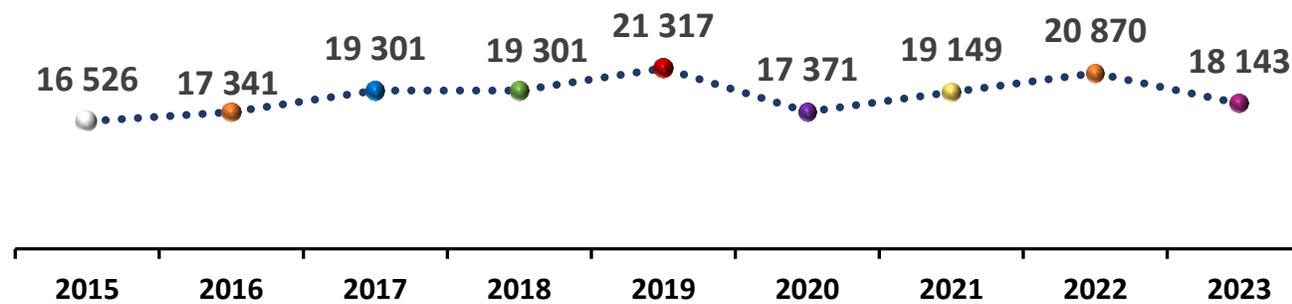
Toutes destinations confondues (bâtiments agricoles inclus), on constate une baisse très marquée de 13,4 % des surfaces construites en 2023 par rapport à 2022 pour un total de 21,9 millions de m².

Voici l'évolution des surfaces en fonction des différentes destinations :

- | | |
|---|-----------------------------|
| ⇒ - 9,9 % pour les bureaux | ⇒ - 14,7 % pour la santé |
| ⇒ - 19,4 % pour les commerces | ⇒ - 9,0 % pour les hôtels |
| ⇒ + 1,2 % pour l'enseignement | ⇒ - 8,4 % pour l'industrie |
| ⇒ + 20,2 % pour les sports, loisirs et cultures | ⇒ - 21,8 % pour le stockage |

EVOLUTION DE LA SURFACE DE PLANCHER : 2015 – 2023

Résultats exclusifs (hors agricole)



Surfaces exprimées en milliers de m²

TERTIAIRE : CONSTRUCTION NEUVE EN 2023 :

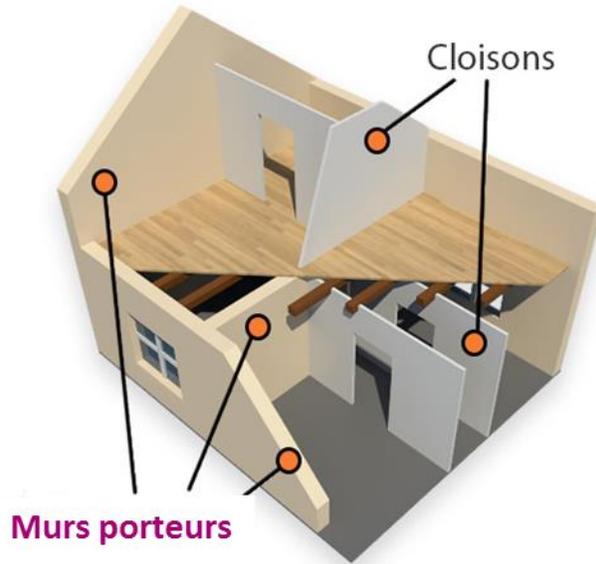
En 2023, la construction neuve des bâtiments tertiaires correspond à une surface totale de 21,9 millions de m².

PRINCIPAUX RESULTATS CONCERNANT LE BOIS EN 2023 (hors lamellé collé) :

- Quel sera le matériau de l'ossature ou de la structure porteuse du bâtiment ? (exprimé en surface de plancher) **la part de marché du bois est stable** par rapport à 2022 : **8,4%** (2023) contre **8,8%** (2022) et une surface de plancher concernée (volume) de 1 533 000 m².
- Comment sera assuré le remplissage des façades ? (exprimé en surface de façade) **une part de marché bois en baisse** par rapport à 2022 : **8,8%** (2023) contre **10,0%** (2022) pour une surface de façade concernée (volume) de 1 086 000 m².
- Comment sera assuré le revêtement de façade ? (exprimé en surface de façade) **une part de marché bois en baisse** par rapport à 2022 : **8,4%** (2023) contre **10,2%** (2022) et une surface de façade concernée (volume) de 1 042 000 m².
- Quel sera la structure de la couverture ? (exprimé en surface de toiture) **une part de marché bois en baisse** par rapport à 2022 : **16,9%** (2023) contre **19,5%** (2022) et une surface de toiture concernée (volume) de 2 474 000 m².

TERTIAIRE MATÉRIAUX DE LA STRUCTURE PORTEUSE

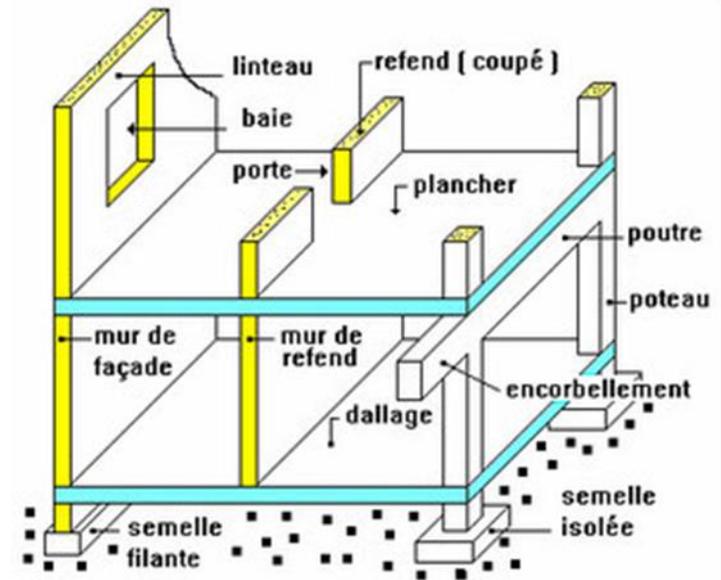
Quel sera le matériau et la structure porteuse?



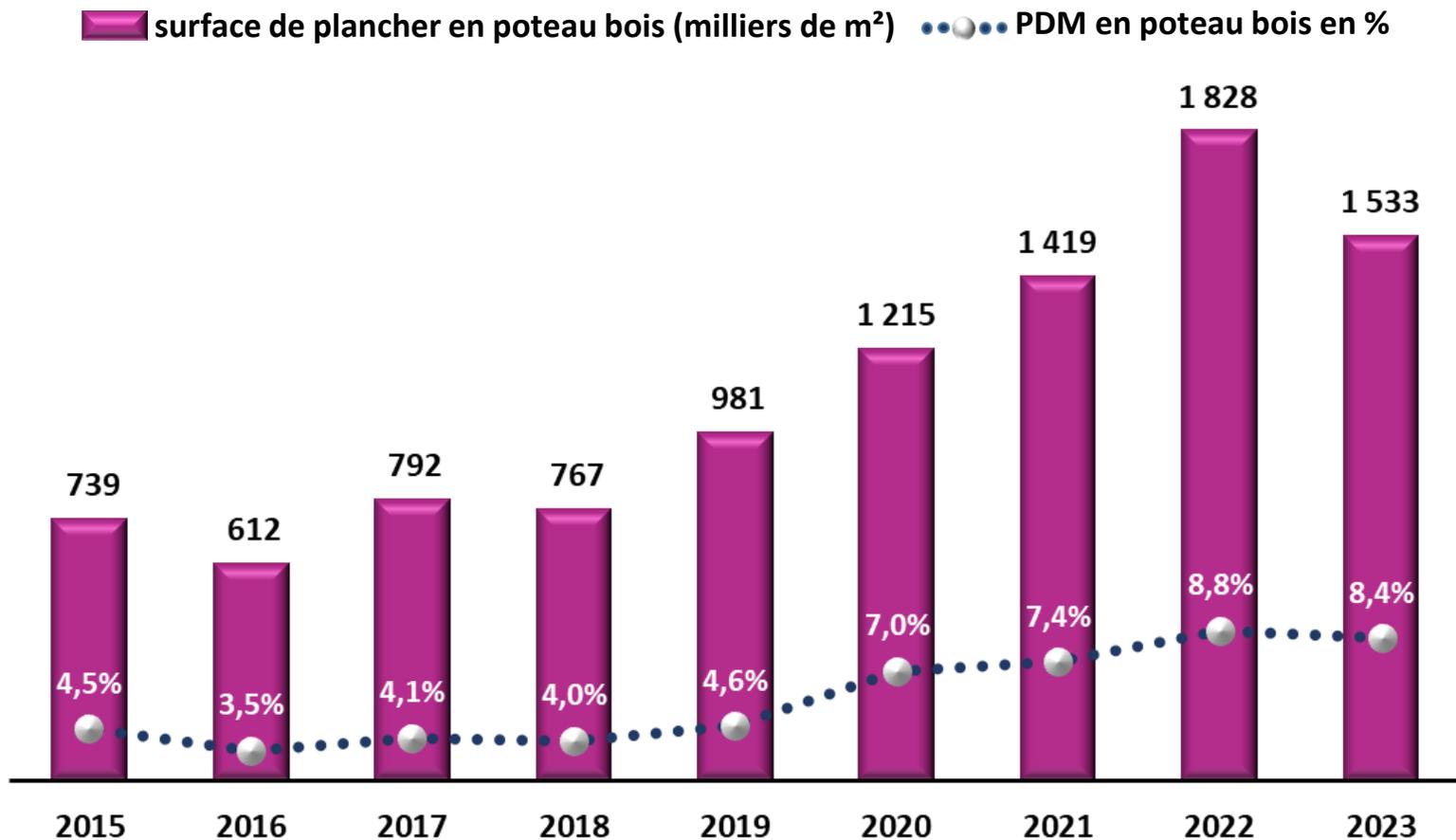
Matériau de la structure porteuse

- Poteau bois
- Lamellé collé (bois)
- Parpaing
- Brique
- Béton cellulaire
- Béton banché
- Poteau dalle béton
- Poteau acier
- Autre solutions

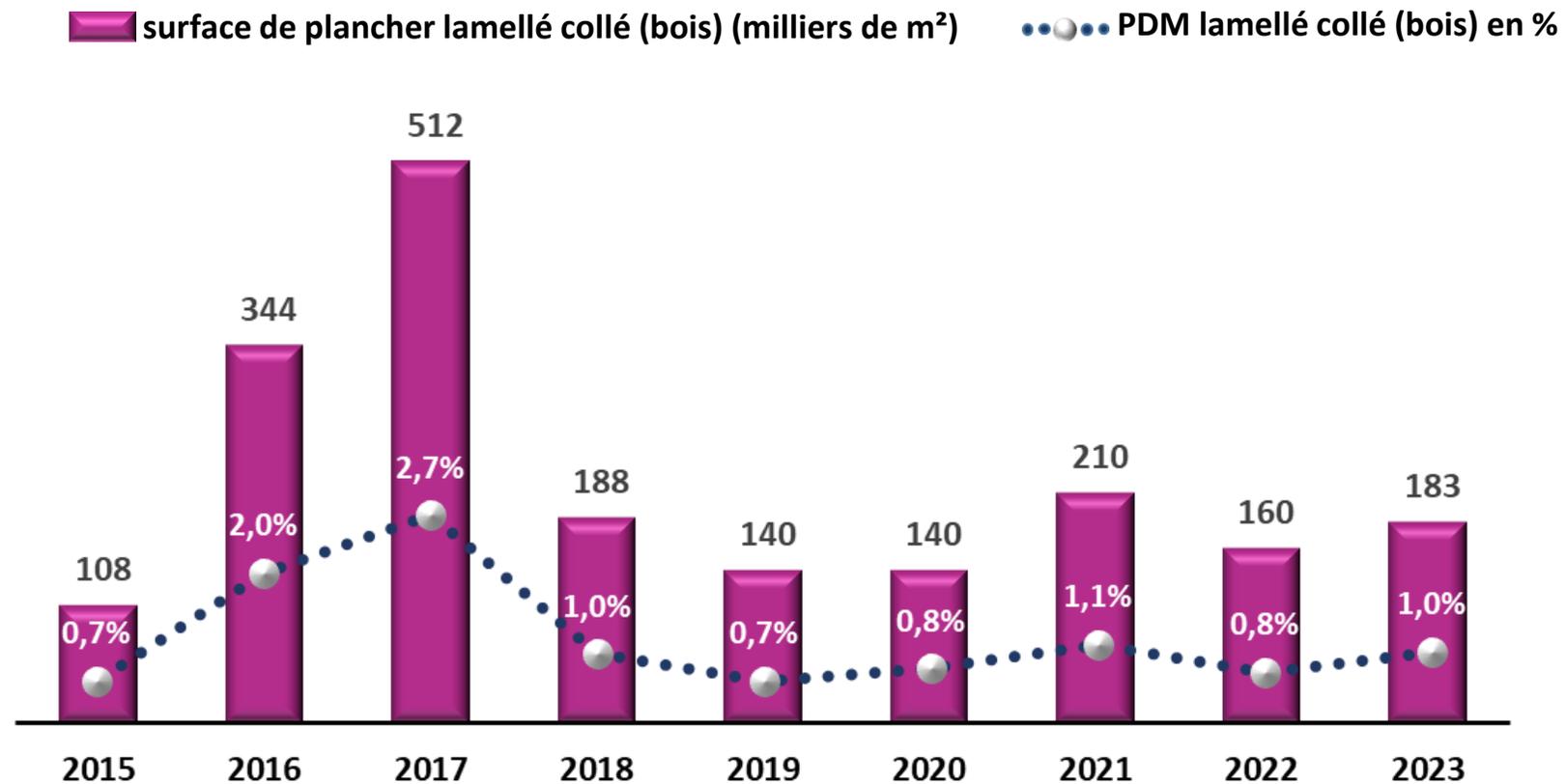
Structure poteau/poutre



MATÉRIAU DE LA STRUCTURE PORTEUSE : POTEAU BOIS



MATÉRIAU DE LA STRUCTURE PORTEUSE : LAMELLÉ COLLÉ (BOIS)



TERTIAIRE

MATÉRIAU DU REMPLISSAGE/REVÊTEMENT DE FACADES

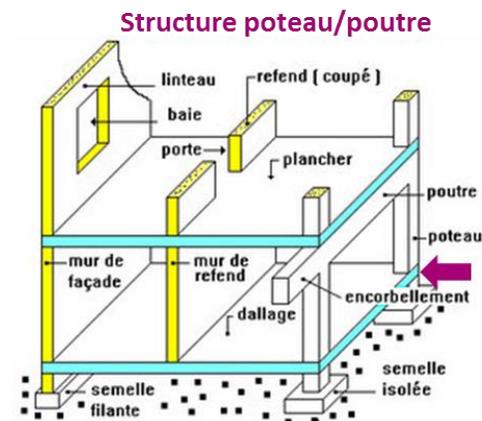
Quel sera le matériau remplissage/revêtement des façades ?

Remplissage de façade

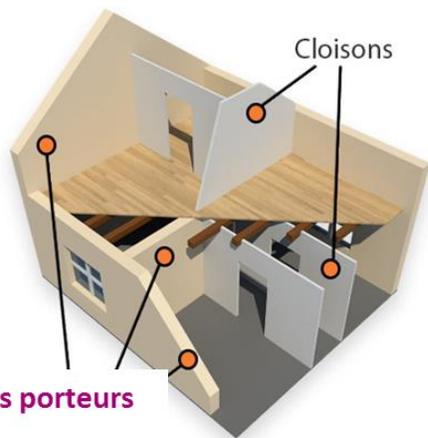
- Bois
- Bloc béton
- Brique
- Béton banché
- Béton préfabriqué
- Béton cellulaire
- Acier
- Aluminium
- Fibre ciment
- Mur rideau/façade vitrée
- Autres solutions

Revêtement de façade

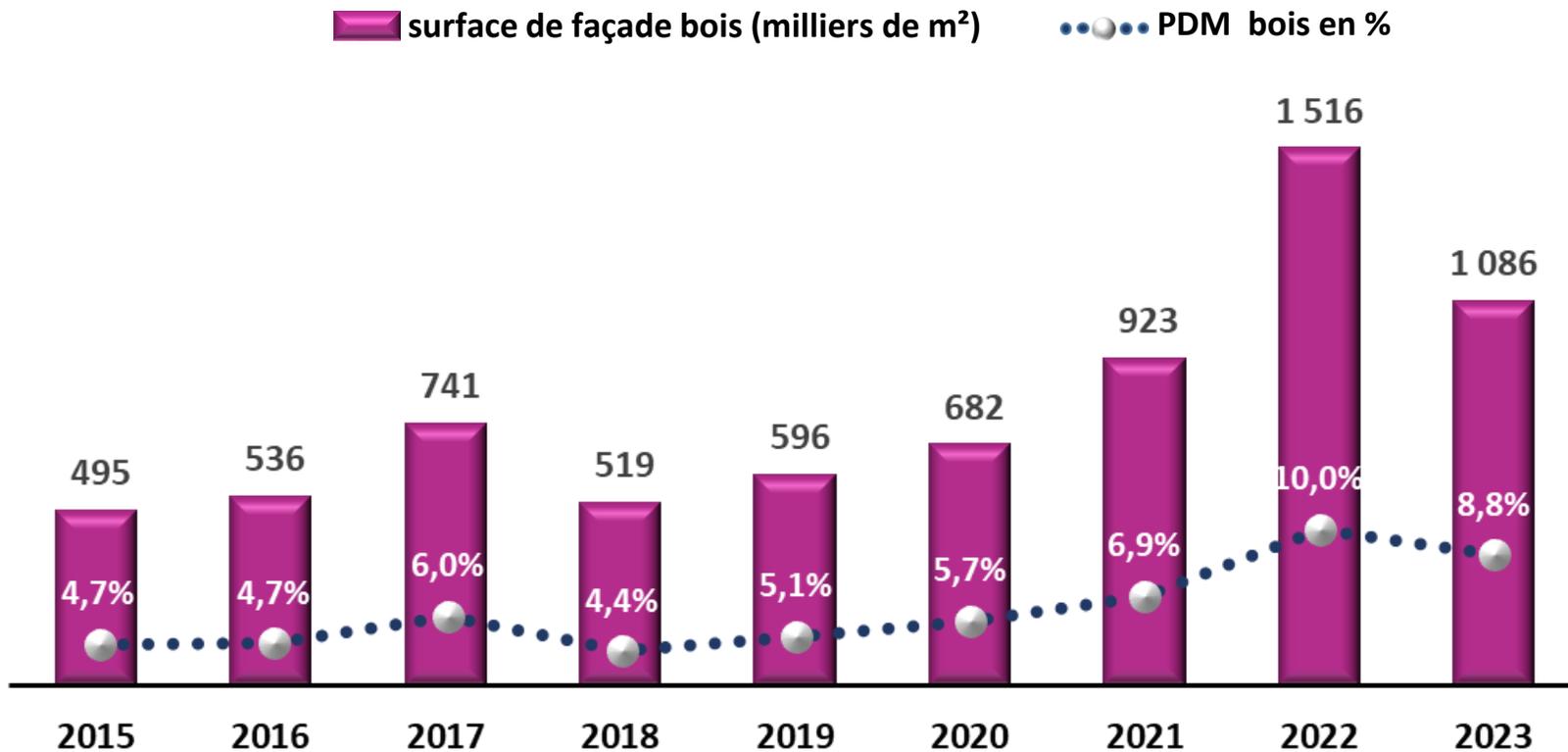
- Bois
- Enduit
- RPE
- Peinture
- Pierre
- Brique
- Carrelage
- PVC
- Acier
- Aluminium
- Verre
- Béton préfabriqué ou brut
- Autres solutions



Remplissage des murs de façade

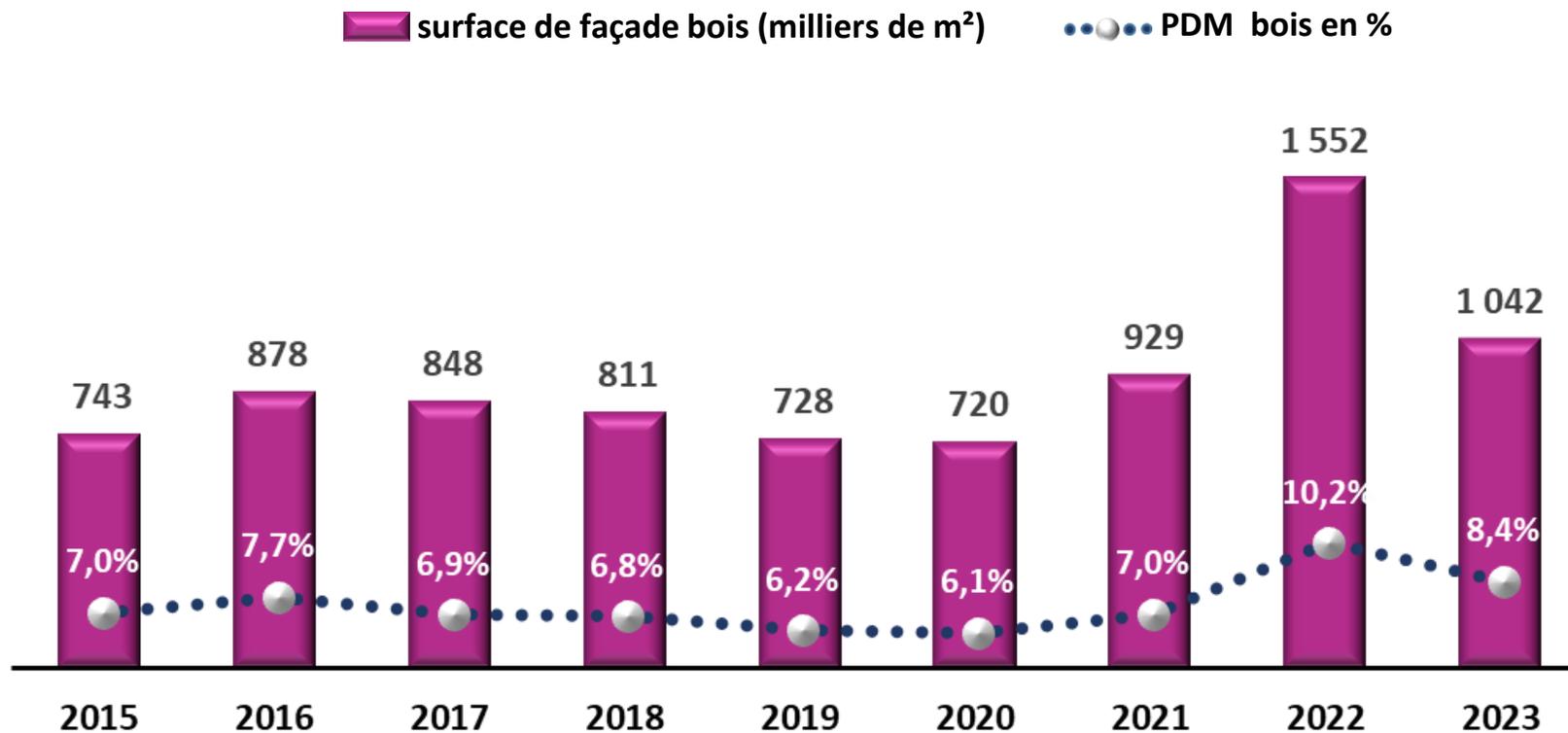


REEMPLISSAGE DES FAÇADES : BOIS (bois massif, ossature bois, autres)



Résultats exclusifs (hors agricole)

REVETEMENT DES FAÇADES : BOIS



Résultats exclusifs (hors agricole)

TERTIAIRE STRUCTURE DE LA COUVERTURE/CHARPENTE

Quelle sera la structure de la couverture?

Structure de la couverture/charpente

- Bois
- Lamellé collé
- Dalle béton
- Charpente béton
- Charpente acier
- Autres solutions

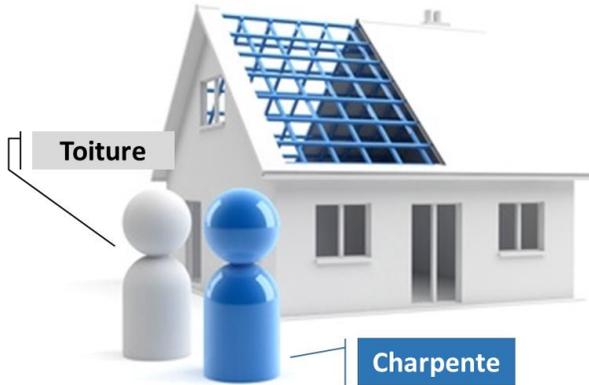
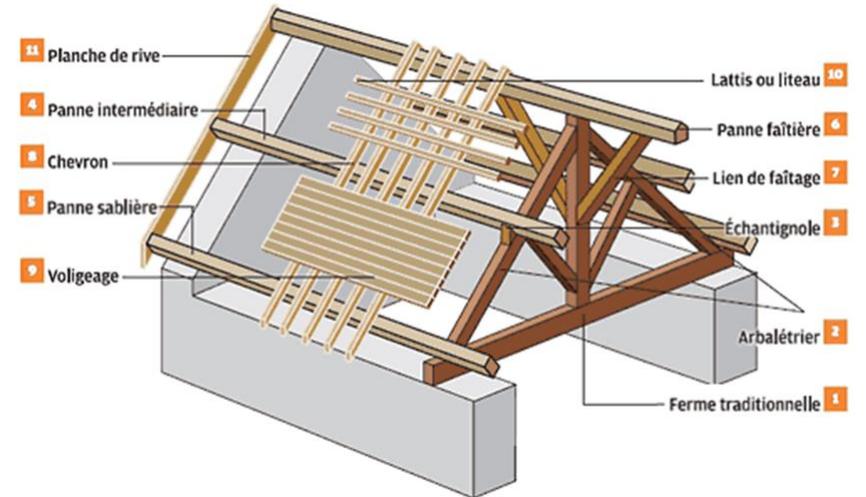
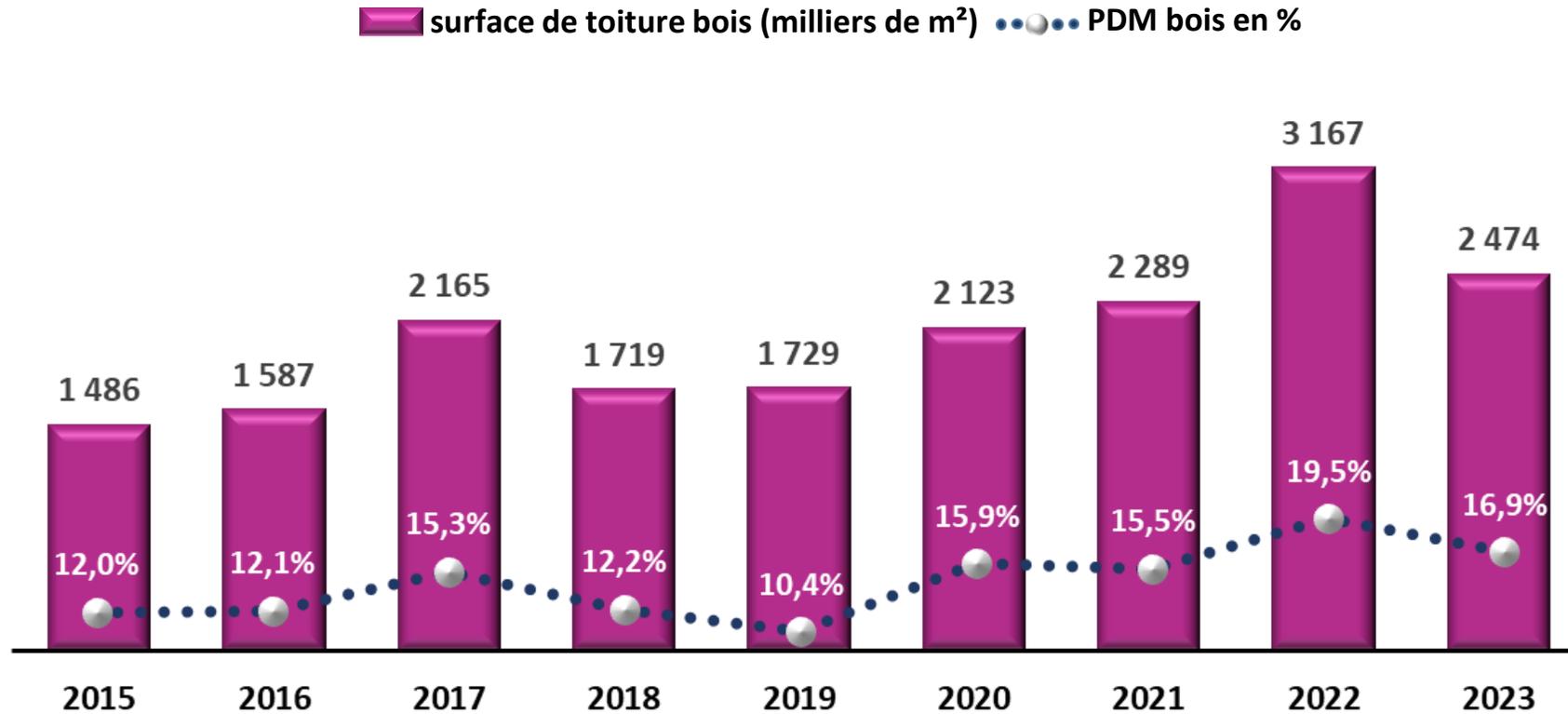


Schéma charpente toiture

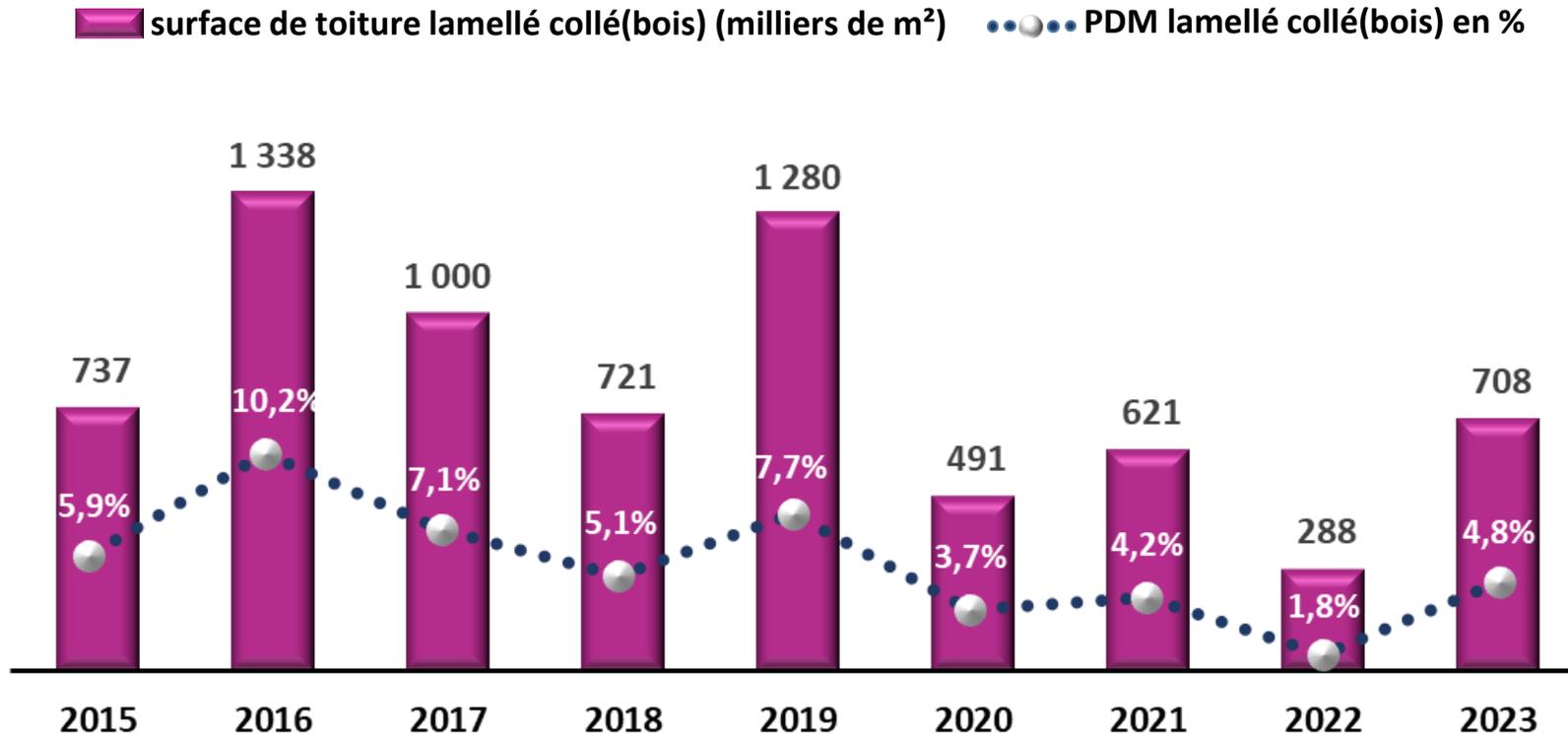


STRUCTURE DE LA COUVERTURE/CHARPENTE : BOIS



Résultats exclusifs (hors agricole)

STRUCTURE DE LA COUVERTURE/CHARPENTE : LAMELLE COLLE (BOIS)



Résultats exclusifs (hors agricole)

POUR EN SAVOIR PLUS

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES REPRÉSENTÉES AU SEIN DU CODIFAB



CAPEB

www.caheb.fr



UIPC

www.uipc-contreplaque.fr



UICB

www.uicb.pro



UIPP

www.ameublement.com/UIPP



UMB-FFB

www.umb.ffbatiment.fr



UFME

www.ufme.fr